

RCS : THONON LES BAINS

Code greffe : 7402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de THONON LES BAINS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00056

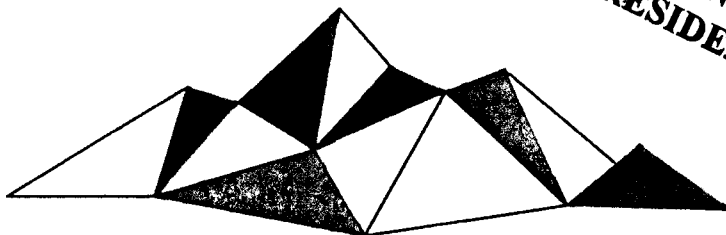
Numéro SIREN : 343 650 206

Nom ou dénomination : A.A.V.

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2024 sous le numéro de dépôt B2024/000765



jean
CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT



Fiduralp

FIDUCIAIRE & CONSEIL RHÔNE-ALPES

SAS AAV

COMPTES ANNUELS du 01/09/2022 au 31/08/2023

Désignation de l'entreprise : SAS AAV		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise Le Temple du Fromage		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 34365020600026		Néant ☐	
		Exercice N clos le, 13 10 8 2 0 2 3	
		N-1 13 10 8 2 0 2 2	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	
Clause de réserve de propriété *		Stocks :	
Immobilisations :		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepid Quadra

Désignation de l'entreprise : SAS AAV

Néant ☐ *

		31/03/23	Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 50.000.)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ..	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	257 374	197 014
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 167	60 361
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	315 541	312 374
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	177 549	210 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	2 957	2 737
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	144 178	76 924
	Dettes fiscales et sociales	DY	46 636	41 290
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
	Compte régul.	EB		
	TOTAL (IV)	EC	371 320	330 951
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	686 861	643 325
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	245 959	120 951
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



AAV
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : Le Temple du Fromage
Zone Du Crêt, 74500 LUGRIN
343650206 RCS THONON LES BAINS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JANVIER 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2023 s'élevant à 3 167,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 167,00 euros
------------------------	----------------

En totalité au compte "AUTRES RESERVES"	3 167,00 euros
---	----------------

qui s'élève ainsi à 260 541,00 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 janvier 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Aimé VERMOT

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après :

AAV
S.A.S. au capital de 50 000 Euros
Le Temple du Fromage Zone Du Crêt
74500 LUGRIN
343650206 RCS THONON LES BAINS

Représentée

☒ Par son représentant légal (qualité et identité) :

➤ Monsieur Aimé VERMOT, Président

☐ Par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.
- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce **PAR VOIE ELECTRONIQUE** à :

ARCANE JURIS
Société d'Avocats
3 Avenue des Buchillons
74100 ANNEMASSE

Fait à LUGRIN
Le 23 janvier 2024

LE PRESIDENT
Monsieur Aimé VERMOT

